



AUTISME FRANCE

Association nationale de familles avec des enfants et adultes autistes

Menu



CONGRÈS AUTISME FRANCE 2024

En 2024, a-t-on vraiment avancé sur la reconnaissance des spécificités de l'autisme ?

Lille, le 16 novembre 2024

La première condamnation de la France par le Conseil de l'Europe pour discrimination envers les personnes autistes et non-respect de leurs spécificités a été obtenue il y a 20 ans, à l'initiative d'Autisme France et d'Autisme Europe. Le Conseil de l'Europe a renouvelé 8 fois cette condamnation.

Nous ne pouvons que nous réjouir de la multiplication des colloques sur l'autisme, qui font le point sur les connaissances et les compétences que les professionnels mettent au service des personnes autistes et de leurs familles.



Nous voulons dédier le congrès de 2024 à quelques interrogations des usagers sur la reconnaissance des spécificités de l'autisme.

Le diagnostic et l'intervention précoce sont un point de consensus, mais existent peu sur le territoire : que proposer aux familles qui n'ont rien pour ne pas les laisser à l'abandon et leur donner le sentiment de participer à une politique de l'autisme ?

L'accès aux soins est un point de consensus, la réflexion sur les comportements-problèmes s'enrichit régulièrement, mais le problème de la douleur des personnes autistes est trop mal connu et trop peu pris en charge.

La politique nationale fait la promotion permanente de l'habitat inclusif sans définition, sans adaptation à l'autisme : le logement accompagné pour les personnes autistes reste un chantier fondamental.

Personnes autistes et familles suivent avec un immense intérêt la recherche scientifique en autisme, mais comment se repérer dans les études en cours et leur impact sur la qualité de vie des personnes ?

La loi définit maintenant la maltraitance y compris dans un décret sur le projet d'établissement, mais comment donner corps dans un établissement ou service à ces nouvelles exigences ?

La loi de 2005 garantit la scolarisation des enfants handicapés mais les familles d'enfants autistes doivent souvent engager des contentieux pour l'obtenir : quels sont leurs droits ?

L'accessibilité et la compensation, les piliers de la loi de 2005 doivent permettre la pleine participation sociale des personnes autistes, mais à quelles conditions est-elle possible ?

Inscriptions

PERSONNE PHYSIQUE
S'INSCRIRE

ORGANISME
INSCRIRE DES PARTICIPANTS

Programme

E-coaching parental

Nadia Chabane - pédopsychiatre, PhD en neurosciences. Professeure ordinaire à la Faculté de biologie et de médecine de l'UNIL à Lausanne, titulaire de la Chaire d'excellence Hoffmann dans le domaine des troubles du spectre de l'autisme et dirige le service des Troubles du spectre de l'autisme et apparentés dédié aux enfants et aux adultes.

« Modification du comportement, et si c'était de la douleur ? »

Arnaud Sourty - Médecin algologue, coordinateur de l'Equipe Mobile Autisme du CRA Rhône Alpes - consultation douleur et TSA - coordination du « collectif douleur et TSA » de la région auvergne Rhône-Alpes, consultation douleur centre hospitalier Lyon-Sud

Dispositif d'accompagnement au logement inclusif pour adultes autiste (DALIAA)

Coline Alba

Claire Blanc - coordinatrice de parcours DALIAA

Marine Billard

Nawelle Douimry

Rôle des facteurs d'environnement dans les troubles du spectre de l'autisme

Prof Pierre Gressens - Directeur du laboratoire U1141 Inserm-Université Paris Cité, Paris. Directeur du GIS Autisme et TNDs



La lutte contre la maltraitance et la promotion de la bientraitance : une démarche continue pour une culture partagée

Danièle Langlois, présidente de l'association Autisme France et

Delphine Dotte, directrice de l'IME La Fontinelle, Association Autisme et Familles

Scolarisation, éléments juridiques

Me Sophie Janois, avocate

Témoignage sur son parcours, sa vie personnelle, scolaire et professionnelle.

Nicolas Zuntini, jeune adulte autiste de 25 ans et

Marie Le Chapelain, conseillère en économie sociale et familiale au SAMSAH GPA T21 (Service d'Accompagnement Médico-social pour Adulte Handicapés du Groupement Pluri-Associatif – Association de Trisomie 21)

Tarifs

Pour bénéficier du tarif adhérent Autisme France, vous devez être à jour de cotisation Autisme France pour l'année 2024 (55 € /an), ou adhérer en même temps que l'inscription (une adhésion par famille).

Les tarifs comprennent les pauses d'accueil du matin, de l'après-midi (Café, thé, jus de fruits et assortiment de biscuits)

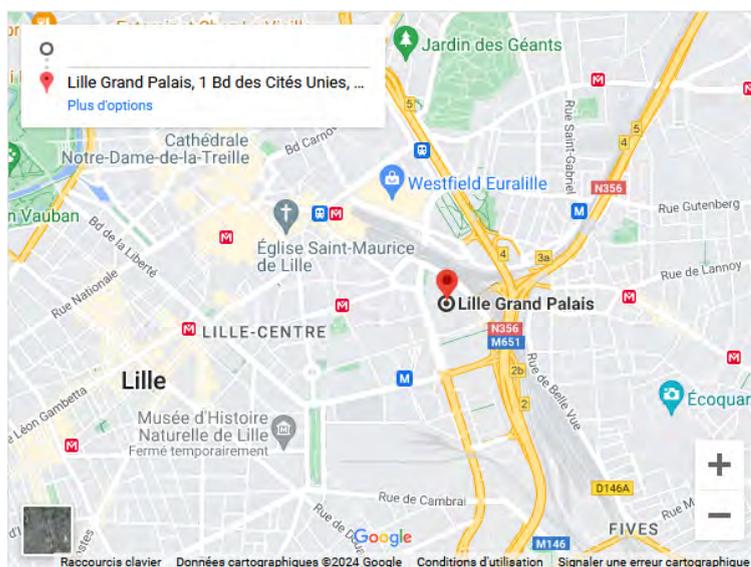
Parent, personne TSA, famille, sympathisant , AESH ou étudiant

- Adhérent à Autisme France : 42 €
- Non adhérent à Autisme France : 57 €

Professionnel et établissement

- Professionnel : 72 €
- Groupe de 9 professionnels et plus : 60 €

Nous rejoindre



Lille Grand Palais

1, Boulevard des Cités-Unies
59777 EURAILLIE

En voiture

Aux portes de l'autoroute A1 et A25, Lille Grand Palais offre une grande accessibilité et un parking intégré de 1186 places ainsi que plus de 7000 places de parking situées à 10 minutes à pied.

En train

Gare TGV de Lille Europe et Gare de Lille Flandres à 9 minutes à pied.

En avion

3 aéroports internationaux : Lille Lesquin à 15 minutes en voiture, Paris-Charles de Gaulle à 60 minutes en voiture.

En métro

4 stations : Lille Grand Palais (5 minutes à pied), Mairie de Lille (7 minutes à pied) et Gare Lille Flandres et Lille Europe (9 minutes à pied)

En bus

Citadine de Lille : arrêt « Lille – Zénith » Ligne 90 et ligne 18 : arrêt « Lille

Grand Palais »

AUTISME FRANCE

Permanence téléphonique
de 8h30 à 12h30
du lundi au vendredi
04 93 46 01 77

✉ Contactez-nous



ACCÈS RAPIDES

Accueil
Autisme France
L'Autisme
Droits & MDPH
Santé
Scolarisation
Vie adulte
Lois & textes
Notre réseau
Contact

ACCÈS RAPIDES

Aidez-nous à poursuivre la défense des droits des personnes autistes Autisme France existe uniquement grâce à votre générosité.
Merci à tous



Mentions légales - Administration

